

Vie, travail et santé des salariés de la sous-traitance du nucléaire

Barbat D., Bejeau F., Boulay M.H., Devaux M.J., Diem-Lam L.,

Hermery J.M.,

Médecins du travail

ACMS

Loussert B.

Médecin du travail

APST BTP

Meyer A.

Médecin du travail

ACMS

Montéléon P.-Y.,

Membre du comité d'épidémiologie

ACMS

Rousselet A., Sauvagère J., Sud R., Thomas B.,

Médecins du travail

ACMS

Vibert M.-L.,

Médecin du travail

APST BTP

Wargon C.

Médecin du travail

ACMS

Membre du comité d'épidémiologie

Wilbert B.

Médecin du travail

APST BTP

Zimmermann A.-M

Médecin du travail

ACMS

Les médecins du travail de l'ACMS et de l'APST (services de santé au travail interentreprises d'Ile de France) qui suivent une population de salariés d'entreprises sous-traitantes du nucléaire, ont perçu une dégradation de son état de santé, de ses conditions de vie et une augmentation de ses contraintes professionnelles.

Dans ce secteur professionnel, toute une classe d'âge ayant participé à la construction et à la maintenance des centrales nucléaires, arrive en fin de carrière. Le maintien au poste soulève à tout âge des problèmes éthiques du fait des contraintes professionnelles, et ce d'autant que cette population vieillit.

Les conclusions de l'enquête longitudinale STED (1993 et 1998), réalisée auprès des salariés directement affectés à des travaux sous rayonnements ionisants (DATR) des entreprises sous-traitantes d'EDF, montraient les effets des contraintes organisationnelles, en plus des contraintes physiques et environnementales du travail, sur l'état de santé de ces salariés. Compte tenu des connaissances cliniques, de terrain et de bibliographies, les auteurs ont souhaité étudier, 10 Ans plus tard, dans la population de sous-traitants du nucléaire, certains **indicateurs de pénibilité et de santé**, ainsi que **les conditions de vie** qui pouvaient en résulter.

OBJECTIFS

Décrire l'état de santé des salariés, en lien avec le travail à partir de l'hypothèse initiale des médecins travail d'une dégradation de cet état de santé:

- Par l'exploration de certaines contraintes de travail et de vie, plus spécifiques au travail de sous-traitance dans le nucléaire, et du vécu de ces contraintes.
- Par l'évaluation globale de l'état de santé, des difficultés potentielles de maintien au poste de travail qui en résulteraient et des perspectives professionnelles.

METHODE

Cette étude transversale, descriptive, par questionnaire anonyme standardisé, a été proposée en 2009, pendant une année, par les médecins du travail concernés, aux salariés sous-traitants des Installations Nucléaires de Base (INB) lors de leur visite médicale. Le questionnaire, portant sur les douze derniers mois, comportait deux parties. La première partie, médico-professionnelle, sous forme d'auto-questionnaire était complétée par le salarié; la seconde partie, médicale, était renseignée par le médecin du travail. Les données ont été saisies au fil de l'étude par les médecins, via le logiciel EtudSanté, puis analysées à l'aide du logiciel SPSS.

L'analyse a été descriptive et a recherché des liens significatifs entre les différents caractéristiques médico-professionnelles.

RESULTATS ET DISCUSSION

Dans cette enquête, ont été mis en parallèle l'état de santé, les conditions de travail et les conditions de vie qui en découlent. La particularité de ce protocole, a été de permettre la juxtaposition de l'expression du salarié et de l'analyse clinique du praticien.

Un total de 853 questionnaires a été analysé. Dans cette étude, comme dans ce secteur d'activité, nous trouvons peu de femmes (5%)? L'âge moyen d'entrée dans le nucléaire est plutôt élevé (27 ans).

L'ancienneté moyenne dans le nucléaire est moins élevée qu'attendu (12 ans), cependant près d'un quart des salariés a plus de 21 ans d'ancienneté.

La quasi-totalité des salariés a un contrat de travail à durée indéterminée (91%). Toutes les catégories professionnelles sont représentées, ainsi que toutes les activités du secteur. Les ouvriers apparaissent plus polyvalents que les autres catégories ($p < 0,001$).

Cette étude retrouve les caractéristiques spécifiques du travail de la sous-traitance dans le nucléaire décrites dans la littérature, en particulier la mobilité et la pénibilité. Le fait de passer au moins 80% de son temps de travail en arrêt de tranche (centrale nucléaire) est significativement associé ($p < 0,001$) au travail en espace confiné, en zone orange, à rouler de nuit d'un site à l'autre ou pour retourner à domicile.

La majorité des salariés (61%) a déclaré ne pas s'être sentie en sécurité lors du travail en zone contrôlée ou surveillée dans les 12 mois précédant l'enquête. La moitié des salariés déclare ne pas avoir eu d'informations radiologiques fiables avant de commencer un chantier. Un tiers des salariés (33,6%) considèrent le travail en secteur nucléaire plus pénible qu'hors nucléaire.

L'analyse des résultats met en évidence que le fait de travailler dans l'urgence est un facteur majeur de pénibilité ressentie et que ce sont les longs temps d'attente, les horaires atypiques et les ordres de mission transmis insuffisamment à l'avance pour organiser qui, principalement, conduisent 39% des salariés à souhaiter changer de travail ($p < 0,001$).

L'étude montre que les salariés des entreprises sous-traitantes du nucléaire ont des conditions de vie particulières qui sont les conséquences directes de l'organisation du travail. En particulier, l'obligation de nomadisme-70% ne rentrent pas chez eux tous les soirs-a un impact sur la vie familiale et sociale de ces salariés loin de chez eux et sur la façon dont ils se nourrissent, font du sport, se soignent. La difficulté d'accès aux soins rapportée par 36 % des salariés, peut-être un des facteurs de détérioration de l'état de santé. Bien que 92 % des salariés s'estiment en bonne santé, les médecins du travail ont identifié des pathologies chez 43% des salariés du nucléaire, en particulier métaboliques, cardio-vasculaires et rhumatologiques. Compte tenu des conditions de travail, de vie et d'avancée en âge des salariés, elles étaient attendues et sont possiblement sous estimées par l'effet travailleur sain. Régulièrement confrontés à des difficultés maintien au poste, les médecins ont estimé que ces pathologies représentaient une gêne pour le travail en nucléaire pour 15,5% des salariés et qu'elles étaient en rapport avec les conditions de travail pour 11% d'entre elles.

Parmi les salariés ayant des pathologies en rapport avec les conditions de

travail, on retrouve deux fois plus de pathologies en rapport avec le travail lorsque le salarié juge son état de santé mauvais($p<0,05$).

CONCLUSION

C'est surtout dans la population intervenant en arrêt de tranche qu'ont été observés de contraintes de vie, de travail et des problèmes de santé avec des difficultés de maintien au poste.

L'amélioration de l'organisation du travail des sous-traitants est le prérequis nécessaire à la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés du nucléaire, notamment les travailleurs expérimentés et vieillissants.

L'état de santé des travailleurs de la sous-traitance du secteur nucléaire est directement lié à leurs conditions de travail et indirectement lié aux conditions spécifiques de vie délétères qu'elles imposent.

L'étude met en évidence plusieurs indicateurs potentiels de pénibilité et de santé.

Le médecin du travail s'avère un acteur privilégié pour repérer les dysfonctionnements des organisations, mettre en évidence les indicateurs de pénibilité et de santé et dégager des pistes de prévention primaire. Il est le seul à pouvoir faire le lien avec l'impact sur la santé.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....